

## Convention relative à l'activité du médecin de course

1. Organisateur ( <b>partie au contrat</b> )	Adresse Courriel Tél. Fax
2. Interlocuteur	Nom Adresse Courriel Tél. Fax Numéro de portable
3. Médecin ( <b>partie au contrat</b> )*	Nom/prénom Adresse Courriel Tél. Fax Numéro de portable
4. Manifestation	
5. Type de sport	
6. Organisation responsable	
<p>7. Mandat du médecin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Elaboration du concept médico-sportif/du concept sanitaire de la manifestation</li> <li><input type="checkbox"/> Direction de l'équipe médicale (Medical Team)</li> <li><input type="checkbox"/> Traitement médical en cas d'accidents lors de l'entraînement</li> <li><input type="checkbox"/> Traitement médical en cas d'accidents lors de la compétition</li> <li><input type="checkbox"/> Le médecin répond de la prise en charge médicale de l'ensemble des participants à la compétition</li> <li><input type="checkbox"/> Le médecin répond de la prise en charge médicale des spectateurs et des fonctionnaires</li> <li><input type="checkbox"/> Le médecin répond de la prise en charge des participants à la compétition désignés par l'<b>Annexe 1</b></li> <li><input type="checkbox"/> .....</li> <li><input type="checkbox"/> Indications détaillées sur le mandat, voir l'<b>Annexe 2</b></li> </ul> <p><b>Le médecin ne doit assumer aucune tâche ne relevant pas de son domaine de compétences médicales.</b></p>	

\* Par souci de simplicité et de lisibilité, seule la forme masculine est employée. Cette dernière englobe bien entendu également la forme féminine.

## 8. Déclaration des participants

- Aucune déclaration n'est exigée/disponible
- Exigence d'une attestation médicale pour la participation à la manifestation
- Les conditions de participation contiennent une déclaration par laquelle le participant à la compétition consent à être traité par le médecin et atteste qu'il se pliera aux consignes du personnel médical.
- La déclaration de participation contient une clause exonérant le personnel médical de toute responsabilité.

## 9. Concept médical

- Concept du [date] (**Annexe 3**)
- Organigramme de la prise en charge médicale lors de la manifestation (**Annexe 4**)

## 10. Collaboration avec un hôpital

- La collaboration avec un hôpital relève de la compétence exclusive du médecin
- Nom de l'hôpital et de l'interlocuteur, év. autres détails de la collaboration (**Annexe 5**)

## 11. Auxiliaires et collaborateurs du médecin

- Le médecin fait appel aux auxiliaires nécessaires à l'exercice de ses tâches
- L'organisateur fournit les auxiliaires nécessaires au suivi médical des participants. Du point de vue médical, ces auxiliaires sont soumis aux instructions du médecin

## 12. Rémunération du médecin

- Indemnité journalière calculée selon les tarifs de Swiss Olympic
- Forfait de déplacement de CHF ... /km
- Frais
- Complément assurance responsabilité civile
- .....

## 13. Modèle de facturation de l'association

- Le médecin établit une facture conformément à la LAA
- La prestation médicale est couverte par la rémunération prévue au ch. 11
- .....

## 14. Assurance responsabilité civile :

- Assurance responsabilité civile du cabinet couvrant expressément l'activité du médecin de course dans le monde entier
- Assurance responsabilité civile de l'hôpital employant le médecin et couvrant expressément l'activité de médecin de course dans le monde entier
- Assurance responsabilité civile conclue par l'organisateur

15. Durée de la convention	
16. Dispositions spéciales ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... ..... <input type="checkbox"/> <b>Les Conditions générales SSMS sont également applicables (Annexe 6)</b>	
Lieu/date	
Signatures  Organisateur : Médecin : .....	

## Annexes

- 1 Renseignements sur les participants à prendre en charge
- 2 Indications détaillées sur le mandat
- 3 Concept médical de la compétition
- 4 Organigramme de la prise en charge médicale
- 5 Informations sur la collaboration avec l'hôpital
- 6 Conditions générales SSMS